

Meilleur Parti politique pour la promotion de la femme



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 181 du Vendredi 02 Octobre 2020



Message SBEE COVID-19

PRÉSIDENTIELLE 2021

P-3

Le parrainage, le bout du tunnel ?



LE
PARRAINAGE

Positionnement des femmes candidates

**M o e l e -
B é n i n
d i s t i n g u é**

P.3

La semaine de la rentrée scolaire

**Une semaine
stressante pour
les parents**

P.4

Technologie

P.4

Telenor Connexion et Ericsson créent des micro-usines durables avec IoT Accelerator

Peng Jingtao, Ambassadeur de la république populaire de Chine près le Bénin à l'occasion des 71 ans

P.10

Construire une communauté de destin, créer ensemble un meilleur avenir

Champion's League
**Tirage au sort effectué,
des groupes chocs**

P.9

LOLO
ANDOCHÉ
PRET A PORTER

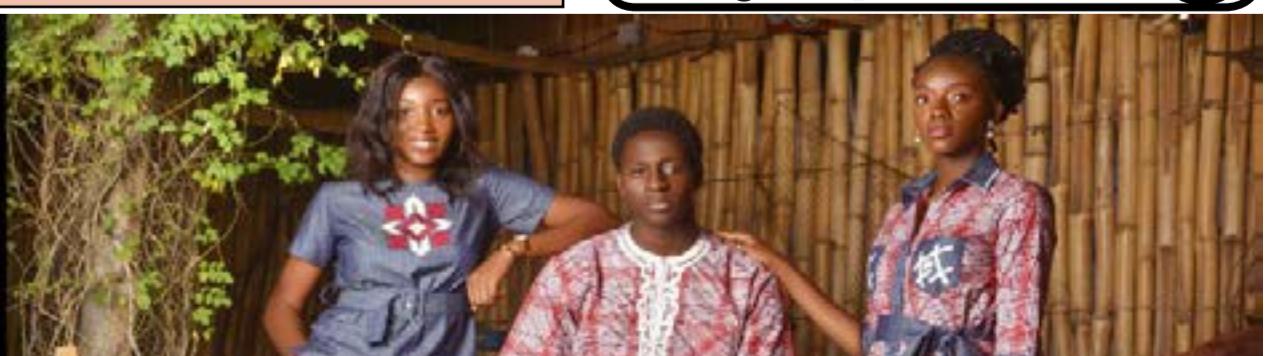
ÉTÉ
2020

Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

(+229) 97 01 04 90

Lolo Andoche

www.loloandoche.com



TENDANCES ACTUELLES

Au fond, Patrice Talon n'a pas tort

De la réalité d'une "démocratie pagailleuse". C'est la crue vérité, crachée par Patrice Talon sur les pages de <<Jeune Afrique>>. Une espèce de vérité qui ébranle la toile à la fureur d'une locomotive sans wagons, depuis son explosion. Démocratie dites-vous? Parons-en! Issue du déchaînement de la philosophie des Lumières, la démocratie est, en son sens propre, une idéologie rationaliste qui privilégie la Rigueur dans la gestion de l'État, au-delà des principes inclusifs. Or, la démocratie est soumise depuis des lustres à une exploitation inédite en Afrique, où son utilisation par les pouvoirs conservatistes a vite abouti à l'invention des théories ahurissantes. Ainsi dégradée, la démocratie a perdu tout son potentiel révolutionnaire hérité des Lumières. Instrumentalisée, elle n'est plus qu'une idéologie creuse devant permettre la conservation des positions dominantes acquises, dans un contexte nouveau, marqué par la dénaturation des pressions internationales en faveur de l'ouverture démocratique. Revêtu sur commande à l'intention du reste du monde, le nouvel habit d'apparat du « démocrate » suffit bien souvent à féconder la pagaille collective, à rassasier les bourses des corrupteurs ainsi qu'à encourager la prolifération des clubs électoraux dans nos États, au moyen d'un désordre parfait. Pour circonscrire les enjeux de cette falsification du pluralisme démocratique, Patrice Talon, sans aller du dos de la cuillère, qualifie l'expérience de plusieurs années du Bénin de "pagailleuse". Effectivement, ce prototype de gouvernance, depuis 1990, s'est construit sous le signe du platonisme, ou plus exactement d'un néoplatonisme politique, qui a longtemps privilégié la forme sur le contenu. L'usage quasi incantatoire du vocable démocratie dans les nombreux discours dits de défense de ses acquis, semble confirmer la nécessité de doser le vaccin des réformes dans le traitement de la santé des États africains, condition essentielle pour bâtir une chaîne d'institutions fortes, susceptibles de répondre aux impératifs du développement. <<L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais des institutions fortes>>. Ce constat fait par l'ex-président américain Barack Obama lors de sa visite au Ghana en 2009 rejoint fatalement la pertinence des réformes du Chef de l'État béninois. Dans ces faits, et même si les situations sont évidemment contrastées, l'Afrique demeure généralement un continent où les États sont fragiles. Mieux, cette métainstitution qu'est la démocratie y souffre encore de solidité, faute de réformes courageuses comme celles en cours au Bénin depuis 2016. Pour ma part, Patrice Talon n'a pas encore tort en parlant de <<démocratie pagailleuse>>. C'est une vérité irréductible, quoiqu'irritante. Normalement, l'habituelle franchise qui caractérise ses discours politiques sont au fond, des diagnostics, ou de la radioscopie susceptible de conduire à guérir la démocratie du Bénin et celle des États d'Afrique du marasme politique ambiant.

Par Noé Kassius DOTOU

Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007

Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUTE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène

Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSEI
(95 814 065)

Jeune Chambre Abomey - Calavi Pléiade

11 nouveaux membres prêtent serment

(Isabelle Fifatin, marraine de la promotion)



La Jeune Chambre Abomey - Calavi Pléiade a organisé samedi dernier une assemblée générale ordinaire qui a débouché sur l'accueil de nouveaux membres. Ils étaient au total 11 membres à faire officiellement leur entrée dans la grande famille des jeunes leaders et entrepreneurs de la jeune chambre internationale Abomey - Calavi Pléiade. A travers une cérémonie de prestation de serment tenue dans la salle de fête de Royal Space hôtel à Calavi et parrainé par Isabelle Fifatin, cette promotion surnommée « Magadi » a prononcé la formule sacrée « je le jure » solennel devant parents, amis et membres d'organisations locales. Par cette acceptation, les membres de la promotion Magadi parrainée par la past présidente Isabelle Fifatin témoignent leur engagement à respecter et servir la JCI et son idéologie. Prenant la parole,

le porte-parole de la promotion a réaffirmé l'engagement et toute la gratitude de ses pairs, de même que leur fierté d'appartenir au grand réseau des jeunes leaders que constitue la JCI. Odilon Dessouassi président de la JCI Abomey - calavi ? pour sa part a témoigné sa reconnaissance à Dieu, maître de tout et de toute grâce qui a permis d'effectuer cette cérémonie. Il a par la suite salué les nouveaux membres tout en les demandant de s'investir pour l'avancée de la communauté. Une exhortation reprise par la marraine Isabelle Fifatin qui, ému de cet honneur à lui faire a promis jouer sa partition pour qu'ensemble avec ses fils ils puissent impacté positivement l'organisation.

Une assemblée générale ordinaire a été faite

Le bilan du comité directeur local 2020 a été passé au peigne fin avec le bilan de



differentes commissions. A l'issue des débats les membres de l'organisation ont approuvés à l'unanimité les travaux effectués par l'ami Odilon Dessouassi et son CDL malgré la crise sanitaire. Un nouveau président pour 2021 a été élu

Conformément aux dispositions de la JCI Abomey - Calavi Pléiade, les membres ont portés leur choix sur Libérale Adoungotchodo pour diriger à partir du 1er janvier 2020 l'organisation avec comme slogan Maintenons le Cap. Et à travers cette cérémonie une passation de charge a été faite entre l'ami Odilon Dessouassi président 2020 et son successeur l'ami Libérale Adoungotchodo.

Rappelons que cette cérémonie a été rehaussée par le représentant de la présidente nationale de la JCI Bénin Franck Vigan.

F.A

Soutien aux couches défavorisées

L'association PDS donne le sourire aux enfants de l'orphelinat de Koundokpoe dans la commune de Zè

Les membres de l'association Parlons Droit et Société (PDS), ont rendu visite aux pensionnaires de l'orphelinat de Koundokpoe dans la commune de Zè le samedi 26 Septembre 2020 dernier. Coustumiers de ce geste de générosité envers les plus démunis, PDS présidé par le juriste Géraldo Houéha donne ainsi du sourire dans le cœur de ces êtres qui ont perdu leurs parents depuis 2015.



Donnez aux orphelins c'est prêté à Dieu » a dit l'adage. Vivres, notamment sacs de riz, huiles, pâtes alimentaires, savons etc... C'est les bras chargés de ces présents que les membres de l'association Parlons Droit et Société (PDS), ont rendu visite aux pensionnaires de l'orphelinat de Koundokpoe dans la commune

de Zè. L'association Parlons Droit et Société (PDS) dont les objectifs sont entre autres de vulgariser les textes et les lois cotées dans divers domaines en république du Bénin ; d'Euvrer pour la défense des de l'homme; d'encourager la solidarité entre jeunes et créer un creuset d'entraide entre eux ; d'apporter une assistance sociale aux couches démunies s'est beaucoup appuyer son objectif 4 pour impacter beaucoup de couches défavorisées. Il faut déjà observer sa présence sur terrain à divers occasion. On peut citer entre autre le même geste à la fete de Noel 2018 à Porto-Novo à Koutongbé dans l'orphelinat des sœurs (Saint Gérard de Maailla).

Géraldo Houéha, président de l'association Parlons Droit et Société (PDS) à la fin de l'activité a dit toute sa joie d'accompagner depuis des années les personnes en situation difficile.



«Lorsque vous vous rendez compte que ce qui pour vous était inutile est d'une grande utilité pour des gens, qui n'ont pas demandé à être orphelin, votre joie est plus grande » a-t-il lâché. Avant de remercier les différents contributeurs qui ont accompagné cette initiative à travers leur confiance placée en eux.

A leur suite, l'association des femmes de la Libre Expression a effectué le même geste pour encourager le bonheur de ses âmes innocentes de l'orphelinat de Koundokpoe dans la commune de Zè.

Togo - immature

Victoire Tomegah Dogbé a pris service des mains de Selom Klassou

Nommée premier ministre par le Faure Gnassingbé, président de la république Togolaise, Victoire Tomegah Dogbé siège désormais à la primature. C'est suite à un décret pris par le chef de l'Etat Togolais. Alors directrice du

cabinet de la présidence de la république, madame Victoire Tomegah Dogbé, vient succéder à Selom Klassou dont la démission a été actée le vendredi 25 septembre 2020. Ceci est un acte historique dans la vie politique au Togo qu'une femme a été nommée premier ministre. Une nomination qui vient suite à la démission de Selom Klassou. Madame Victoire Tomegah Dogbé aura la charge d'atteindre les objectifs du plan national de développement (PND) dont l'annonce de la révision est en téléchargement.

Elle fut ancienne ministre du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes au sein du gouvernement de son prédécesseur Selom. Notons qu'aussitôt nommée à la primature, Victoire Tomegah Dogbé a pris officiellement fonction quelques heures après. Elle a remercié le chef de l'Etat pour le choix porté sur sa personne et promet des résultats probants les jours à venir. Aristide ABIDJO (corresp TOGO)

Présidentielle 2021

Le parrainage, le bout du tunnel ?

A l'issue d'une rencontre avec les partis politiques pour discuter des joutes électorales prochaines. Des formules ont été trouvées pour assurer la sécurité des parrainages. Est ce le bout du tunnel ?

Mesures de sécurité du parrainage - Sur chaque formulaire pré-imprimé apparaîtra un code barre comportant les informations d'identification de l'élu concerné - Après l'impression en double dudit formulaire, un timbre holographique y est apposé par

l'équipe technique de la CENA - L'élu procède à la vérification visuelle des données qu'il a fournies à l'équipe technique de la CENA, puis appose sa signature dans le registre cote et paraphé avant le retrait de son formulaire; - L'élu décharge en apposant sa signature sur le registre de transmission puis retire son formulaire nominatif

Source: CENA

- Dès qu'il aura accordé son parrainage à un duo il remettra à celui-ci le formulaire.
- La CENA garantit l'anonymat des parrainages.
- La CENA ne publiera pas la liste des Députés et Maires ayant parrainé tel ou tel duo de candidats à l'élection présidentielle.

Union Démocratique pour un Bénin Nouveau Meilleur Parti politique pour la promotion de la femme

La Présidente de l'Union Démocratique pour un Bénin Nouveau (UDBN) a reçu ce mercredi 30 Septembre 2020, l'attestation et le plus grand Trophée << I know Politics>>, initié par les consortia Wanep-Rifonga, Baani, avec le soutien de la Coopération Suisse et de Care International Togo. C'était à l'ORTB ce qui consacre le Parti de l'Amazone Claudine Afiavi PRUDENCI, Meilleur Parti politique pour la promotion de la femme.



Positionnement des femmes candidates

Moele-Bénin distingué par les Consortia CWR et Baani



En reconnaissance du bon positionnement des femmes sur ses listes de candidatures aux communales de 2020, le Moele-Bénin a reçu une distinction. Décernée par les consortia Wanep – Rifonga (CWR) et Baani, cette reconnaissance a eu lieu au cours d'une cérémonie tenue dans l'enceinte de l'ORTB ce 30 septembre 2020.

Au Parti Mouvement des Élites Engagées pour l'Émancipation du Bénin

(Moele-Bénin), la promotion et la valorisation des femmes sont un principe. Elles ont, au même titre que les hommes, un grand rôle à jouer dans le développement national. Pour ce, la formation politique ne manque aucune occasion pour les rendre visibles et actrices de la transformation rêvée pour le Bénin. En effet, tant dans ses organes dirigeants que sur ses listes de candidature, le parti leur accorde des places de choix. C'est ce qui s'est passé lors des élections communales et municipales de 2020 passées. C'était déjà le cas pour les législatives de 2019. Non seulement qu'elles étaient massivement positionnées sur les listes de candidature, c'est aussi qu'elles étaient titulaires en position éligible.

Bien que le parti n'ait finalement pas participé à ces élections, cette valorisation des femmes candidates n'a pas échappé aux consortia CWR et Baani. L'équipe de mise en œuvre de la phase extensive du RECAFEM 4 a reconnu et salué cette

attention du parti. Moele-Bénin, ainsi que d'autres formations politiques, s'est vu décerner une attestation de reconnaissance.

À cette cérémonie qui s'est tenue dans l'enceinte de l'ORTB, le parti était représenté par Léontine Mitchaï et Marie-Noëlle Paraïso, respectivement Première et deuxième vice-présidente du parti.

Quid du RECAFEM 4? Le programme RECAFEM 4 vise à contribuer à l'amélioration du taux des femmes aux postes électifs et nominatifs au Bénin. Financé par la Coopération suisse, il est exécuté par Care Bénin/Togo. Sa phase extensive mise en œuvre par le Consortium Wanep – Rifonga a mené dans le cadre des élections communales de 2020 des actions pour la visibilité des femmes candidates. Il s'agit de plaidoyers, des sensibilisations à l'endroit des leaders politiques, d'actions de communication à l'intention de populations et des formations politiques, etc.

Cel/COM Moele-Bénin

Source: CENA



ELECTIONS COMMUNALES DE 2020
PRIX DE RECONNAISSANCE DU MEILLEUR
PARTI POLITIQUE POUR LA PROMOTION
DE LA FEMME

Editorial

Le fauteuil de la Marina sera mis en jeu dans six mois. Mais, le réformateur de la République est droit dans ses bottes. Il ne fera pas la course dans les arènes populistes pour affoler le compteur des suffrages. Habitée à des mises en scène et à une théâtralisation à outrance de la gouvernance, la nation a plutôt découvert la dynamique d'un Président qui a fait la délicate option de réformes impopulaires avant le grand bain électoral.

Le risque d'être impopulaire va déboucher sur le droit d'être porté en triomphe et l'obligation de briguer un nouveau mandat. L'interview accordée à Jeune Afrique confirme le charisme du Président. Au pouvoir depuis 2016, la légende du nouveau départ s'est déjà taillée une étoffe exceptionnelle.

Le choix de l'impopularité est devenu la clé de voûte de la rupture. Talon, l'homme des risques, a fini par prendre le contrôle des tourbillons dans sa navigation réformatrice. Le chef de l'Etat a volontiers, choisi les chemins périlleux. Les courageuses réformes ont tôt fait de le mettre sur la braise. Un début de mandat compliqué où les fondations de la rupture ont exigé du président l'obstination dans les mesures impopulaires. Les réformes ont, certes, offert à l'opposition une arme de combat politique. Mais, à trop braquer les projecteurs sur le Président, cette opposition est restée sans imagination, laissant le héros de la rupture, trouver seul, la lumière dans l'impopularité.

Malgré les supposées vagues de l'impopularité, le navire de la rupture n'a pas chaviré. Et le capitaine qui n'a pas horreur de la tempête, semble maintenant sur la voie royale des starting-blocks. L'interview à Jeune Afrique a livré une vérité capitale : Talon a déjà avisé. Il ne reste que la sortie de la fumée blanche.

Candidat ou pas candidat? Le risque de l'impopularité a abouti à une légitime logique de candidature. La présence du chef de l'Etat dans la compétition devient une exigence. Le bilan acquis dans l'apparente impopularité porte clairement des certitudes pour un second mandat.

Le risque de l'impopularité s'est définitivement révélé efficace pour la rupture. Talon devrait en récolter les dividendes dans les urnes. A l'opposé de son prédécesseur, roi du populisme asservi à la quête obsessionnelle de la popularité, le Boss de la Marina a démontré la force du pragmatisme dans l'impopularité.

Après la brillante interview dans Jeune Afrique, Talon, homme d'Etat, figure emblématique de la rupture, n'a pas à se soucier des réactions épidermiques de gens frappés de traumatisme depuis la passation de pouvoir en Avril 2016. L'avènement à la Marina de l'ennemi juré avait enfoncé l'ancien « dieu » dans la déprime.

L'idée d'un renouvellement de mandat en 2021 provoque le coup de sang du parrain de la Résistance, et engendre sans surprise, le flot de phrases incohérentes. Mais, le triomphe sanctionnera le risque de l'impopularité malgré les lamentations de l'ancien pivot du système obsolète de la vaine refondation.

Par Sulpice Oscar GBAGUIDI

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

«« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »»

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que l'opposée soit inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérenité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDONOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

La semaine de la rentrée scolaire

Une semaine stressante pour les parents

Faites preuve de patience pour aider les enfants à bien démarrer l'année

La préparation de la rentrée n'est pas chose facile pour les parents. Ils courrent à gauche et à droite pour acheter les fournitures et le nécessaire pour l'école. Même si la rentrée vient

comme un soulagement, il faut noter qu'il manque souvent des choses que l'école réclame. Le fait de venir réclamer ce qui manque à tendance à énervier les parents sérieusement. Quelque soit la classe à faire la rentrée stressera toujours les apprenants. La patience sera de mise

cette semaine pour les parents. Il faut éviter de rabrouer les enfants, de leur crier dessus, de déverser votre colère sur eux. Ce sera une semaine de stress essayer de gérer avec calme est la meilleure solution. Une attention particulière doit être accordée aux enfants qui

ont commencé l'école pour la première fois à cette rentrée. Certains s'adaptent très vite mais d'autres ont du mal à s'adapter, le parent doit être doux, attentionné et essayer de lui expliquer calmement les choses. La première semaine de la rentrée est très importante.

Essayez de mettre les enfants en confiance pour qu'ils démarrent du bon pieds. Courage à tous les parents d'élèves et très bonne rentrée scolaire 2020- 2021 aux apprenants Karimath Foumilayo Lawani , présidente de l'ONG Eduquons Autrement.

Reprise des classes

Parents pensez à la sécurité de vos enfants.

La sortie des classes est l'un des terrains de chasse des kidnappeurs, criminels, pédophiles..... Le 28 septembre 2020, l'école a repris sur toute l'étendue du territoire. La sortie des classes a souvent été le terrain de chasse favori des kidnappeurs, des pédophiles, des prédateurs sexuels, des criminels sans foi ni loi.

Il serait judicieux que les parents sensibilisent leurs enfants quant à l'attitude à avoir à la sortie des classes.

Aux petits enfants surtout,

les parents doivent apprendre à ne rien accepter d'inconnus. Il faut que les parents leurs intiment l'ordre de ne pas parler aux personnes qu'ils ne connaissent pas. De ne accepter en aucun cas de suivre quelqu'un qu'ils ne connaissent pas pour quelque raison que ce soit.

S'il faut donner des consignes à l'école pour garder l'enfant jusqu'à ce que le parent vienne la chercher ,il faut le faire. S'il faut confier l'enfant à quelqu'un, il faut s'assurer

que cette personne soit une personne responsable qui ira chercher l'enfant à temps à l'école.

Si c'est le parent même qui doit aller chercher l'enfant et qu'il se retrouve dans une situation imprévue qui l'en empêche ,il doit appeler l'école pour qu'on garde l'enfant en sécurité dans l'enceinte de l'école le temps qu'il arrive.

Si l'enfant rentre seul à la maison, il faut lui dire de ne pas s'arrêter en chemin pour quelque raison que ce soit, si un

inconnu l'appelle il doit refuser. Si un inconnu propose de le déposer il doit également refuser. Aucune mesure ne sera de trop pour la protection des enfants.

Perde un enfant sans savoir où il est ,s'il vit ou pas est l'une des situations les plus dramatiques que les parents puissent vivre. Une angoisse permanente qui peut conduire à un état psychologique et physique compliqué . Une situation tragique qu'aucun parent ne voudrait vivre. Apprenez à vos enfants

à crier dès qu'un inconnu s'approche d'eux dans une posture bizarre. Apprenez aux adolescents surtout aux filles de ne pas accepter suivre des inconnus, d'éviter les auto stop à la sortie des classes. Même si des inconnus leurs proposent de les dépanner à moto ou en voiture, il faut qu'ils déclinent l'offre et fuient. Karimath Foumilayo Lawani. Présidente de l'ONG Eduquons Autrement. Page facebook : Programme Eduquons Autrement

Technologie

Telenor Connexion et Ericsson créent des micro-usines durables avec IoT Accelerator



Propulsé par Ericsson IoT Accelerator, Telenor Connexion fournit une connectivité mondiale aux micro-usines durables de Wayout. Telenor Connexion fournira des services de gestion de la connectivité IoT cellulaire, des cartes SIM et des accords avec des opérateurs locaux. Ericsson IoT Accelerator permet une gestion et des opérations de connectivité IoT rentables à l'aide d'une infrastructure de réseau mobile mondiale sécurisée, évolutive et normalisée. Propulsé par Ericsson (NASDAQ: ERIC) IoT Accelerator, Telenor Connexion fournira une connectivité mondiale aux micro-usines durables de Wayout en commençant en Afrique de l'Est et en se développant vers le Moyen-Orient, Asie-Pacifique et d'autres marchés en 2021. Wayout a conçu le plug-and-play micro-usines pour la production locale d'eau

propre et filtrée, avec une empreinte écologique minimale. Alimentées par des panneaux solaires, les micro-usines offrent un système avancé de purification de l'eau. Selon les Nations Unies, trois personnes sur dix n'ont pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité. La solution locale de Wayout élimine la logistique inutile de mise en bouteille et de transport de bouteilles en verre ou en plastique pré-emballées. Chaque module est entièrement automatisé et peut filtrer 70000 litres d'eau, éliminer jusqu'à huit tonnes de CO₂ et jusqu'à 200 000 bouteilles en plastique chaque mois. Les opérations des micro-usines, telles que la surveillance de performance et le lancement de l'autonettoyage seront gérées par une application smartphone. Les opérations locales de Wayout dépendent d'une connectivité mondiale fiable. Propulsé par Ericsson IoT Accelerator, Telenor Connexion fournit les services de gestion de la connectivité IoT cellulaire, les cartes SIM et tous les accords nécessaires avec les opérateurs locaux pour fournir un service véritablement

mondial. Ericsson IoT Accelerator est une plate-forme IoT (Internet des objets) mondiale, permettant une gestion et des opérations rentables de la connectivité IoT pour toute entreprise de toute échelle, en utilisant l'infrastructure de réseau mobile mondiale sécurisée, évolutive et normalisée. Ulf Stenerhag, DG de Wayout, déclare: « L'accès à l'eau potable est un droit de l'homme. Notre idée est de rendre cet accès facile et fiable. En tirant parti de la technologie de pointe et d'une ingénierie robuste, nos micro-usines durables connectées offrent l'eau potable localement, tout en réduisant l'impact environnemental à l'échelle mondiale. Nous voulons la laisser couler. » Mats Lundquist, DG de Telenor Connexion, déclare: « Telenor Connexion est fière de fournir une connectivité mondiale à Wayout. C'est une entreprise innovante qui valorise et priorise la durabilité et qui a un impact positif dans le monde entier. » Kiva Allgood, responsable de l'IoT chez Ericsson, déclare: « Notre technologie peut aider à résoudre les défis mondiaux et accélérer la durabilité. En

collaboration avec Telenor Connexion et Wayout, nous utilisons notre plate-forme mondiale IoT pour offrir une valeur commerciale et sociétale et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU. »

À propos d'Ericsson Permet aux fournisseurs de services de communications de saisir toute la valeur de la connectivité. Le portefeuille de la société couvre les réseaux, les services numériques, les services gérés et les activités émergentes et est conçu pour aider nos clients à passer au numérique, à accroître leur efficacité et à trouver de nouvelles sources de revenus. Les investissements d'Ericsson dans l'innovation ont apporté les avantages de la téléphonie et du haut débit mobile à des milliards de personnes dans le monde. L'action Ericsson est cotée au Nasdaq Stockholm et au Nasdaq New York. www.ericsson.com

Informations nécessaires à des fins de publication. La catégorie permet de croiser le contenu de référence de différentes parties

de .com. Cela aide les visiteurs à trouver des informations dans une zone spéciale. Catégories :

- 4G
- 5G
- About Ericsson
- AI and machine learning
- Automation
- Cloud and virtualization
- Data and analytics
- Digital transformation
- Edge computing
- Innovation
- IoT
- Jobs and career
- Management and orchestration
- Managed services
- Mobile transport
- Monetization
- Network functions and NFV
- Networks
- Network slicing
- Patents and licensing
- Private networks
- Radio
- Research
- Security
- Small cells
- Smart cities
- Sustainability
- VoLTE

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Justice

Les magistrats recrutés prennent service (Comé, Dassa, Malanville et autres villes ont désormais leurs tribunaux)

Lire le conseil des ministres

Réuni ce mercredi 30 septembre 2020, le gouvernement a tenu son traditionnel Conseil des ministres. Sous la présidence du chef de l'Etat, Patrice Talon, plusieurs décisions ont été prises. Lire intégralité.

I- MESURES NORMATIVES.

Au titre de ces mesures, le Conseil a adopté les décrets portant :

- nomination de commissaires aux comptes près d'entreprises publiques ;
- nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence SEME-CITY ;
- modification du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence béninoise de l'Environnement (ABE).

II- COMMUNICATIONS.

II-1. Point d'étape des nouvelles modalités de gestion des évacuations sanitaires.

Le Ministre de la Santé a présenté au Conseil, un compte rendu de la gestion des évacuations sanitaires de notre pays vers l'extérieur, entre 2018 et 2020.

Il en ressort que, grâce aux réformes effectuées et à l'implication de la Cellule des Voyages officiels, le point des montants engagés est passé de quinze milliards cent trente-huit millions quatre cent soixante mille quatre cent quarante-cinq (15.138.460.445) FCFA pour la seule année 2015, dont neuf milliards cent quatre-vingt-treize millions deux cent soixante-quatorze mille neuf cent cinquante-huit (9.193.274.958) FCFA de frais de transport, à cinq milliards quatre-vingt-quatre millions (5.084.000.000) FCFA pour la période 2018-2020, frais de transport compris.

Prenant acte de ce compte rendu, et dans le but de poursuivre la rationalisation des dépenses de l'Etat s'agissant des évacuations sanitaires, en lien notamment avec la construction prochaine de l'hôpital de référence d'Abomey-Calavi, le Conseil a instruit le Ministre à l'effet d'appliquer aux évacuations, le mécanisme de ticket modérateur de 20% actuellement pratiqué dans le cadre de la prise en charge au niveau national pour les ayants-droit de l'Etat.

Par ledit mécanisme, tout bénéficiaire d'évacuation sanitaire dans les formations sanitaires nationales ou étrangères, bénéficiera d'une prise en charge par l'Etat, de 80% des frais y relatifs. Il est prévu de faciliter aux patients, le transfert des frais à leur charge vers les hôpitaux d'accueil.

Le même Ministre veillera par ailleurs, à accélérer le renforcement et le transfert de compétences entre les structures nationales et les partenaires dans la gestion des évacuations sanitaires, ainsi qu'à l'amélioration du plateau technique, dans la perspective d'une autonomisation du Bénin en matière de soins.

II-2. Autorisation de prise d'avenants aux marchés de travaux d'aménagement et de bitumage des tronçons de route Porto-Novo-Akpro-Missérété/Pobè-Adja-Ouéré-Ouinhi et la bretelle RNIE1 Akonabœ-Danto et Misséréty-Pobè/Obèlè-Frontière du Nigeria.

Au cours de l'exécution de ces chantiers, l'actualisation du projet, faite par la mission de contrôle, a abouti à la nécessité de réaliser des travaux confortatifs et complémentaires pour son amélioration.

Il s'agit notamment de :

l'élévation de murs de soutènement devant le marché Ouando afin de contenir les différentes couches réalisées sur la chaussée ;
la fourniture et la pose de grillages devant l'édit marché afin d'assurer la sécurité des usagers ;
la plantation d'arbres le long du tronçon et l'aménagement des carrefours en espaces verts ;
la mise en place de l'éclairage public solaire en lieu et place des lampadaires conventionnels ;
la construction d'extuitures, de caniveaux ou fosses bé-

tonnés et la protection des talus en béton dans les sections de fortes pentes longitudinales ;
la construction d'un dalot multi-cadres au PK 21+350 de la route Adja-Ouéré/Ouinhi.

Sont également concernés :

le rehaussement de la route à certains endroits afin d'éviter qu'elle soit submergée par l'eau ;
la libération totale de l'emprise des travaux ;
l'optimisation de la structure de chaussée de la section Akpro-Missérété/Pobè/Obèlè.

Au regard de l'importance de ces aménagements, le Conseil a marqué son accord pour la prise de ces avenants à la diligence des Ministres concernés par la réalisation du projet.

III- MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées.

Au ministère de la Justice et de la Législation

Après avis du Conseil supérieur de la Magistrature

A la Chancellerie

Conseiller technique : Monsieur Abdou Moumouni S. GOMINA

Inspecteur général adjoint : Monsieur Adingni Christophe ATINMAKAN

Inspecteurs : Messieurs

Comlan Corneille Malick COSSOU

Bignon ADJOBIMEY

Zacharie Mahoutin DAH-SEKPO

Directrice des Affaires civiles et des Sceaux : Madame Tonami Sandrine Muriel MONGBO

A la Direction des Affaires Civiles et des Sceaux

Magistrat : Monsieur Sènanlidé Marcus Engelbert GLELE

A la Direction des Affaires Pénales et des Grâces

Magistrats

Mesdames et messieurs

Wadagbé Rose Nadège AMOUSSOU épouse TOSSOU

Sandra Lydwine Armante SONON épouse AGBADJAGAN

Marcel Dossa Sèlomè NAGNONHOU

Fleury Rodrigue AMOUA

A la Direction de la Législation et de la Codification

Magistrats

Messieurs

Ignace ADIGBLI

Lambert DADY

A la Direction des Services et Professions judiciaires

Magistrat : Madame Gbessou Sessi Ericka Marie-Aimée SINGBE

Dans les juridictions

A la Cour suprême

Sur proposition du Président de la Cour suprême

Conseillers

Messieurs

Vignon André SAGBO

Goudjo Georges TOUMATOU

Edouard Ignace GANGNY

Pascal DOHOUNGO

Avocats généraux

Sur proposition du Ministre

Messieurs

Hubert Arsène DADJO

Mardochée M. V. KILANYOSSI, cumulativement avec

ses fonctions au Conseil supérieur de la Magistrature
A la Cour d'appel de Cotonou

Président : Monsieur Sèyivi Justin GBENAMETO

Conseillers

Messieurs

Florentin GBODOU, cumulativement avec ses fonctions à la CRIET

Désiré Padel DATO

Koffi Virgile Léandre KPOMALEGNI

Antoine Kocou HOUZE

Angelos TOGBE, cumulativement avec ses fonctions à la CRIET

Issoudine IBRAHIM

Substituts généraux

1er Substitut général : Monsieur Michel ADJAKA

2ème Substitut général : Monsieur Léon Pape Parfait

Médétou YEHOUENOU

3ème Substitut général : Monsieur Blaise Gilbert Isaac KISSEZOUNON

4ème Substitut général : Monsieur Ayinla Muhammed

Akim ABDOLATIF

A la Cour d'appel de Parakou

Président : Monsieur Agboton Alexis METAHOU

Conseillers :

Messieurs

Kouessi Bienvenu ANAGONOU

Eric-Marcel AHEHEHINNOU

Au Parquet

Procureur général : Monsieur Claude Dieu-Donné MONTCHO

1er Substitut général : Monsieur Ousman ALEDJI

2ème Substitut général : Monsieur Armand GOUNON

A la Cour d'appel d'Abomey

Conseillers

Madame et messieurs

Eudoxie Akouavi Marie-Christiane AKAKPO

Mahougnon Jules Clotaire Wilfrid ZOUNHO

Cosme AHOYO

Au Parquet général

Procureur général : Madame Nakpokou Marie-Josée Nougbognon PATHINVO

1er Substitut général : Monsieur Apollinaire Serge TCHINA

2ème Substitut général : Monsieur Koutchoro Ambroise ADJIBOYE

Au Tribunal de Commerce de Cotonou

Juges au Tribunal :

Messieurs

Asséh Maximilien KPEHOOUNOU

Codjo Jonas KONON

Au Tribunal de première instance de 1ère classe de Cotonou

1er cabinet d'instruction : Monsieur Jijoho Convers Paul FAGNIDE

2ème cabinet d'instruction : Monsieur Nadjimou GADO

3ème cabinet d'instruction, cumulativement avec ses fonctions à la CRIET : Madame Islamiath Alaké Konirégné MOUSTAPHA

4ème cabinet d'instruction : Monsieur Serge HOUNNOUVI

5ème cabinet d'instruction : Monsieur Rodrigue Serge HOUNMANAKAN

Juges au Tribunal

Messieurs

Mitonhou Ferdinand DEGBELO

Guy Noukpo HONGA

Roland Kossi AGOSSOU

Babatoundé Parfait ADOUN

Alain Raoul Noutaï AGBOTON

Ségbédji Constatin Nicodème VIGAN

Au Parquet

2ème Substitut : Madame Gratias Gwladys GNACADJA HOUESSOU

3ème Substitut : Monsieur Francis Enagon BODJRE-NOU

4ème Substitut : Monsieur Lié Norbert DADJO

5ème Substitut, cumulativement avec ses fonctions à la CRIET : Monsieur Amand Donald Regan HOUNGUE

Au Tribunal de première instance de 1ère classe de Porto-Novo

Président, cumulativement avec ses fonctions à la CRIET : Monsieur Adamou MOUSSA

Juge du 1er cabinet d'instruction : Monsieur Aïdo Nasser Michel LINSOUSSI

2ème cabinet d'instruction : Monsieur Assogba Mathieu KAKPO

3ème cabinet d'instruction : Monsieur Aboudou Razack BELLO

Juges au Tribunal

Messieurs

Ayédjô Fidèle IKO AFE

Sèwena Rodrigue Martial GBAGUIDI

Richard AKODOSSI

Yénoukoumè Névaly SETTIN

Marius HOUNDJI

Au Parquet

Procureur de la République, cumulativement avec ses fonctions à la CRIET : Monsieur Anihouvi Célestin KPONNON

2ème Substitut : Monsieur Yémali Yélinest AHOUAYA

3ème Substitut, cumulativement avec ses fonctions à la CRIET : Madame Edwige Fifamè AKLOU épouse TANGNI

Au Tribunal de première instance de 1ère classe de Parakou

Président : Monsieur Nourou Dine Malick BAKARY

2ème cabinet d'instruction et juge des mineurs : Monsieur Herbert SOLEVO

Juge du 3ème cabinet d'instruction : Madame Bignon Séko Félicité SEKO NGOYE

Juges au Tribunal

Messieurs

Adandé Olatundé Henri Joël OUESSOU

Médétonhou Octave Jocelyn GBAGUIDI

Mohamed Saliou OBONNOU

Justice

Les magistrats recrutés prennent service (Comé, Dassa, Malanville et autres villes ont désormais leurs tribunaux)

2ème Substitut : Madame Dicouanidié Gisèle-Muriel KOUAGOU

3ème Substitut : Monsieur Jaurès Neil Sèna ZINFLOU

Au Tribunal de première instance de 2ème classe d'Abomey-Calavi

Président : Monsieur Raynier Florent GNANSOMON

1er cabinet d'instruction et juge des mineurs : Monsieur Gabriel Taurin Akiola Alabi AFFOGNON

Juge du 2ème cabinet d'instruction : Monsieur Hotègni Sémèvo Médard GANDONOU

Juge du 3ème cabinet d'instruction : Madame Bénédicte Stella Dolorès TAKOLODJOU

Juges au Tribunal :

Messieurs

Hervé Théodore Comlan HOUDEGBE

Yadelin Justin SEGLE

Morel Enagnon DENAMI

Armick Mêtounè Charmant Rovinis OUIDODJICHE

Au parquet

1er Substitut : Monsieur Sourou Noël HOUNGBO

2ème Substitut : Monsieur Sètchégbé Alexandre Desville GBEDJI

3ème substitut : Madame Souhaïlatou TOURE IDRIS-SOU

Au Tribunal de première instance de 2ème classe de Ouidah

Président, cumulativement avec ses fonctions à la CRIET : Madame Kobayé Edibayo Joanna Carmelle DASSOUNDO

1er cabinet d'instruction et juge des mineurs : Monsieur Goumbadé Appolinaire G. HOUNKANNOU

Juge du 2ème cabinet d'instruction : Madame Christèle Nelly Ibilohounké ASSOGBA

Juges au Tribunal

Madame Léhébia Christelle Jésuyon LAGBENOU

Monsieur Bidossessi Boris Labre HOUNDIGANDE

Au Parquet

1er Substitut : Monsieur Gbèdagba Victor DAGBOMEY

2ème Substitut : Monsieur Tédé Pacôme FALANA

Au Tribunal de première instance de 2ème classe d'Al-lada

Juge d'instruction du 1er cabinet et juge des mineurs : Monsieur Eric Edjrossé FIDEMATIN

Juge du 2ème cabinet d'instruction : Monsieur Salim Oussène Sanka DANKORO

Juges au Tribunal

Madame Murielle Ismène FAIHUN

Monsieur Eude Jésoutonden HOUNGBEDJI

Au Parquet

Procureur de la République : Monsieur Kokou Agbé-zoungué Bernadin HOUNYOVI

Substitut : Madame Sènamè Flora Hermione GNIMAGNON

Au Tribunal de première instance de 2ème classe de Pobè

Juge d'instruction et juge des mineurs : Madame Mignonhin Constantine SODINYESSI

Juges au Tribunal :

Monsieur Kote Pascal Hermann Yannick MENSAH

Madame Akuwa Gisèle SOGLOHOUN

Monsieur Codjo Tata Thierry HOUNKPE

Au Parquet

Substitut du Procureur : Monsieur Kokou Bienvenue ATCHEFFON

Au Tribunal de première instance de 2ème classe de Natitingou

Président : Monsieur Hervé Vihognon GNANSOUNOU

1er cabinet d'instruction et juge des mineurs : Monsieur Winnock Gildas Martial Denis Kpêdetin GOUNDETE

Juge du 2ème cabinet d'instruction : Monsieur Pacôme DOUKLOUI

Juges au Tribunal

Mesdames et monsieur

Christine Ayaba AKOHOUHOUE

Audrey Florencia TCHOGNINOU

Michel Gbenakou AGBODJOGBE

Au Parquet

Procureur de la République : Monsieur Samuel NOU-TOHOU

1er Substitut : Monsieur Sovidé GAHOU

2ème Substitut : Monsieur Sènan Lionel KADJA KOWE-NON

Au Tribunal de première instance de 2ème classe de Djougou

Juges d'instruction du 1er cabinet et juge des mineurs : Monsieur Idossou Ivignon Rodrigue SEDONOUGBO

Juge du 2ème cabinet d'instruction : Monsieur Houégnon Bamikolé MONTCHO

Juges au Tribunal

Messieurs

Sètondji Pierre CODJIA

Enagnon Elie SOUMAHO

Au Parquet

Substitut du procureur : Madame Odette M'BOMA N'KUWE

Au Tribunal de première instance de 2ème classe d'Abomey

Président : Monsieur Alphonse GBOSSOU

1er cabinet d'instruction et juge des mineurs : Monsieur Firmin AMOUSSOU

Juge du 2ème cabinet d'instruction : Madame Amour Hélène Ebun Oluwa MAHMA

Juge du 3ème cabinet d'instruction : Madame Ahogbe-min Inès Aubierge MAGNIDE

Juges au Tribunal

Messieurs

Lionel Martial Mahugnon DJIVOH

Zinsou Chivane AFAVI

Mamoudou Adjassa ABIOLA

Tadjou N'Dine BOBA N'GBON

Au Parquet

1er Substitut : Monsieur Sossa Alain David AMOUSOU

2ème Substitut : Monsieur Rodrigue Songe Ayobami Adéoyé AFFOGNON

3ème Substitut : Madame Elsa Candide Mondukpè KO-KOSSOU

4ème Substitut : Monsieur Rogatien Amos Zinsou WOWIGNANNON

Au Tribunal de première instance de 2ème classe de Lokossa

Président : Monsieur Codjo Raymond GODEMIN

Juge du 1er cabinet d'instruction et juge des mineurs, cumulativement avec ses fonctions à la CRIET : Monsieur Bienvenu SOHOU

Juge du 2ème cabinet d'instruction : Monsieur Coffi Paul BIWINTON

Juges au Tribunal :

Mesdames et monsieur

Claudia Désirée Mahugnon GOUHOUEDE

Ablawa Nadège NASSARA

Sèdjro Urielle Michelle DJIBODE

Sabi GNAGO

Au Parquet

Procureur de la République : Monsieur Lucien DJIME-NOU

1er Substitut : Madame Akouélé Irisse FATONGNON

2ème Substitut : Monsieur Nicoli Giovani Judicaël AS-SOGBA

Au Tribunal de première instance de 2ème classe de Kandi

Président : Monsieur Gbèmèho Robert TITO

Juge du 1er cabinet d'instruction et juge des mineurs : Monsieur Zéphyrin AGASSOUNON

Juge du 2ème cabinet d'instruction : Monsieur Djohodo Gbènanto Mikonou GNANSOUNOU

Juges au Tribunal :

Messieurs

Sèmiou ASSIRI

Moboladji Mouazim CHITOU

Auxence Mariet Donald TINGBO

Au Parquet

1er Substitut : Monsieur Willis Jules DOHOU

2ème Substitut : Madame Cica Houéfa Irène Martine CODO

Au Tribunal de première instance de 2ème classe de Malanville

Président : Monsieur Ahinadjè Gbètoho Arlen DOSSAVOCHE

Juge d'instruction et juge des mineurs : Monsieur Laurent Samuel Justin BABO

Juge au Tribunal : Monsieur Florent DEGBEY

Au Parquet

Procureur de la République : Monsieur Adéola Paul Richard da MATHA

Substitut : Madame Marie Mathilde Vinassé MEKPOH

Au Tribunal de première instance de 2ème classe de Savalou

Président : Monsieur Mitonji Tonasou ADOKO

Juge d'Instruction et Juge des Mineurs : Monsieur Adjounoukoun Flého Marc GBEGNIDE

Juges au Tribunal

Madame Tatiana Rachel DJESSOUHO

Monsieur Onézime Anselme Lisboa CODJA

Au Parquet

Procureur de la République : Monsieur Jesukon Antoine ABEVI

Substitut : Monsieur Sourou Séraphin ADOUNSI

Au Tribunal de première instance de 2ème classe d'Aplahoué

Juge d'Instruction et Juge des Mineurs : Monsieur Hodogbé Paulin AHOUANDOGBO

Juges au Tribunal :

Madame Efua Jennifer Sandra JOHNSON

Monsieur Aldo Charbel GNANCADJA

Au Parquet

Procureur de la République : Monsieur Camille Aristide FADE

Substitut : Monsieur Sènan Gérard AFFEDJOU

Au Tribunal de première instance de 2ème classe de Das-sa-Zoumè

Président : Monsieur Sowhannou Gutemberth Adelain Armel AZODOGBEHOU

Juge d'instruction et juge des mineurs : Monsieur Mahum Martophe GUENON

Juge au Tribunal : Monsieur Mawouéna Fidèle TO-HOUENOU

Au Parquet

Procureur de la République : Monsieur Jacob FIDE-GNON

Substitut : Monsieur Marcel OUNTIN

Au Tribunal de première instance de 2ème classe de Comè

Président, cumulativement avec ses fonctions à la CRIET : Monsieur Fortunato KADJEGBIN

Juge d'instruction et juge des mineurs : Monsieur Mohamed Yessooufou ASSANI

Juge au Tribunal : Madame Balkissou OSSENI

Au Parquet

Procureur de la République : Monsieur Vidjannagni Rodrigue AGO

Substitut : Monsieur Jésutoyn Paul BABATOUNDE

Au ministère du Travail et de la Fonction publique

Sur proposition du Ministre

Directeur départemental du Travail et de la Fonction publique des départements comme ci-après :

Alibori : Monsieur Faustin Tiburce COLLY

Atacora : Monsieur Jacques SEKE

Atlantique : Madame Lamatou ALASSANE OUASSANGARI

Borgou : Monsieur Ramanou AROUNA

Collines : Monsieur Dokopé Séraphin YOKOSSI

Couffo : Monsieur Jules Parfait Akpédjé ADOSSOU

Donga : Monsieur James AMOUSSOU

Littoral : Monsieur Delphin GBOGBANOU

Mono : Monsieur Fred WHANNOU

Ouémé : Madame Siga Edwige AKOTENOU

Plateau : Monsieur Robert Bertrand TAHOUNGA

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mois | <input type="checkbox"/> 3 mois | <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 1 an |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Fête du sport au Bénin

Le Fndajsl et le Cnos-Ben exposent les contributions du sport au développement et la paix (Le sport est un vecteur de communication, un vecteur de diplomatie, un vecteur de rassemblement des peuples), dixit Julien Minavoa

Al'occasion de la journée internationale de la paix, le fonds national pour le développement des activités de jeunesse, de sport et de loisirs (Fndajsl) a organisé en collaboration avec le comité national olympique sportif béninois (Cnos-Ben) la fête du sport. Portée sur le thème «Le sport au service de la paix», cette commémoration a été le moment pour les deux structures de renseigner davantage les acteurs sportifs sur le rôle social du sport. C'est à travers des conférences débats tenues les 25 et 26 septembre 2020 dans la salle de conférence du palais des sports de Kouhounou. Lesdites conférences ont été animées par le président du Cnos Ben, Julien Minavoa, et le secrétaire général du Cnos-Ben, Fernando Hessou.

«Le sport et le développement durable», c'est le premier thème animée par les conférenciers afin de mettre les acteurs dans le bain. Et le président Julien Minavoa ayant décortiqué ce thème a insisté sur la force du sport dans le monde. «Le sport, est un facteur non seulement de développement social mais également de développement économique. Il est un vecteur de communication, un vecteur de diplomatie, un vecteur de rassemblement des peuples», a informé le président Minavoa qui ajoute «nous pouvons nous servir du sport pour pourvoir véhiculer le message de paix,

le message qui permet d'unir les peuples et d'assurer à notre pays un développement basé sur une cohésion et une unité nationale». Julien Minavoa, a en suite précisé à l'endroit des acteurs sportifs venus nombreux suivre sa communication que la journée internationale du sport au service du développement et de la paix est une célébration annuelle du pouvoir du sport comme vecteur de changement social, de développement communautaire, de paix et de compréhension.

Après la brillante présentation du président du comité national olympique sportif béninois, place a été faite le lendemain, samedi 26 septembre, à la communication animée par le Secrétaire général de la même structure, Fernando Hessou. Communiquant autour des thèmes «Le sport au service de la paix» et «les bienfaits des activités physiques et sportives», le secrétaire général du Cnos-Ben montrer que le Sport et l'activité physique sont deux éléments essentiels pour rester en forme et en bonne santé, notamment pour le renforcement du cœur et de la régulation de la tension; amélioration de la santé mentale, aide à combattre la dépression, réduit le stress, renforce le système immunitaire et surtout le sport comme vecteur de paix et de développement économique d'un pays. Directeur général

du Fndajsl, Imorou Bouraima a expliqué les motivations de la structure qu'il dirige à se mettre en collaboration avec le Cnos-Ben pour tenir cette organisation. «La paix est indispensable pour toutes sociétés, pour son développement d'une part, et d'autre part, pour son bien-être. Parce que dans un pays où il n'y a pas la paix, où on doit courir de gauche à droite, vous n'avez pas la quiétude pour non seulement vous concentrer sur le développement du pays mais également pour que vous puissiez être à l'aise dans votre pays», déclaré le DG Fndajsl qui souligne que «le fond est de façon générale engagé pour soutenir toutes les initiatives aussi bien des associations sportives que des associations civiles qui contribuent au développement du sport. Et, comme je le dis, la paix également est un facteur de développement du sport. C'est pourquoi le fond a sauté sur cette proposition du comité olympique qui a souhaité célébré cette journée aussi bien avec le monde sportif pour qu'en ensemble nous puissions prononcer ce mot «paix», qui est indispensable au développement de notre nation».

Signalons que ces conférences débats ont été organisées dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la paix qui a eu lieu le 21 septembre 2020.

NBA Le béninois Rui Hachimura et sa nouvelle paire de Jordan



photos de sa nouvelle paire de Jordan dévoilée.

La "Warriors air Jordan 35s" est le nom de la ligne de chaussures du jeune joueur de 21 ans. Un détail intéressant de ce modèle est que le logo a été entièrement réalisé par la mère de Rui. On y voit ainsi un Samouraï, en référence au nom de famille du basketteur. Il est rare

de voir un aussi jeune joueur posséder sa propre collection de chaussures. Une autre prouesse qui montre à quel point on a pas fini d'entendre parler de Rui Hachimura. La Warriors Air Jordan 35s sortira officiellement le 21 octobre prochain.

Rogério APLOGAN



Rui Hachimura a fait la une des tabloïds après une photo en Août dernier avec le chef de l'État Patrice Talon. L'occasion pour beaucoup de faire la connaissance d'un basketteur international japonais de père béninois qui évolue en NBA. Le jeune crack des Washington Wizards a récemment vu les

Bénin - Gabon : une première pour Ahlinvi et Yohan Roche, Stéphane Sessegnon absent, les 23 de Dussuyer



Imorou (Thonon Evian, France), Moise Adilehou (NAC, Pays Bas), Roche Yohan (Rodez, France), Seidou Barazé (Sporting Club Schiltigheim, France) 06 Milieux de terrain : Jordan Adéoti (Sarpsborg 08 FF, Norvège), Mama Seibou (Toulon, France), Anaane Tidjani (Mennen Spor, Turquie), Sessi D'Almeida (Valenciennes, France), Stéphane Matteo Ahlinvi (Nîmes, France), Rodrigue Kossi (Club Africain, Tunisie)

07 Attaquants : Mickaël Poté (Bandirmaspor, Turquie), Steve Mounié (Brest, France), Jodel Dossou (Clermont, France), Marcellin Koukpo (CR Belouziad, Algérie), Cebio Soukou (Arminia Bielefeld, Allemagne), Charbel Gomez (Amiens, France), David Djigla (Niort, France)



Champion's League

Tirage au sort effectué, des groupes choisis



Groupe A

Bayern
ATM
Salzbourg
Lokomotiv

Groupe E
Seville
Chelsea
Krasnodar
Rennes

Groupe B
Real Madrid
Shakhtar
Inter
Borussia Monchengladbach

Groupe F
Zénith
Dortmund
Lazio
Bruges

Groupe C
Porto
Man City
Olympiakos
Marseille

Groupe G
Juve
Barça
Dynamo Kiev
Fenéharors

Groupe D
Liverpool
Ajax
Atalanta
Midjiland

Groupe H
Paris
Man U
Leipzig
Istanbul

Peng Jingtao, Ambassadeur de la république populaire de Chine près le Bénin à l'occasion des 71 ans Construire une communauté de destin, créer ensemble un meilleur avenir



Construire une communauté de destin, créer ensemble un meilleur avenir

PENG Jingtao

Ambassadeur de la République populaire de Chine
près la République du Bénin

(1 octobre 2020)

Le 1er octobre est l'anniversaire de la République populaire de Chine. Il y a 71 ans, le même jour calendrier, l'indépendance de la Chine nouvelle a mis fin à l'humiliation des grandes puissances et aux profondes souffrances du peuple chinois dans une société semi-coloniale et semi-féodale. Aujourd'hui, 71 ans plus tard, la Chine a réalisé les «deux miracles» du développement économique rapide et de la stabilité sociale à long terme. Plus de 800 millions de personnes sont sorties de la pauvreté, la pauvreté absolue sera bientôt éliminée. Le grand renouveau de la nation chinoise ouvre un brillant avenir, tous les Chinois en sont très fiers.

En raison de l'émergence soudaine de la COVID-19 ravageant le monde, l'année 2020 est marqué profondément dans l'histoire humaine. La Chine a été le premier pays à rapporter l'épidémie à l'OMS, et également l'un des premiers pays à remporter une victoire stratégique majeure dans la lutte nationale contre l'épidémie. Le Parti communiste chinois a conduit le peuple chinois à déclencher rapidement une guerre populaire, une guerre globale et une guerre de blocage pour la prévention et le contrôle de l'épidémie. En un mois, nous avons freiné la propagation de l'épidémie ; en deux mois, nous avons ramené le nombre de nouveaux cas quotidiens à moins de dix; en trois mois, nous avons gagné la bataille décisive contre l'épidémie dans le Hubei, notamment à Wuhan. Figurant parmi les premiers du monde à réaliser la reprise des activités et la réouverture des écoles, la Chine a vu sa vie économique et sociale revenir à la normale de manière ordonnée.

Le succès de la Chine dans la lutte anti-épidémique a une fois de plus prouvé que la direction du PCC est la raison essentielle pour le peuple chinois de gagner tous les défis. Aujourd'hui, le

PCC est passé d'un petit parti avec seulement quelques dizaines de membres à un grand parti au pouvoir à long terme dans le pays le plus peuplé du monde, avec 92 millions de membres. Le secret est que le PCC met toujours les intérêts du peuple au premier rang. Il vient du peuple, prend racine dans le peuple, sert le peuple, et compte sur le peuple. Axé sur la vie humaine, c'est la raison pour laquelle la Chine a mis en place à tout prix les politiques de prévention de l'épidémie et les politiques de contrôle sans précédent dans l'histoire, et aussi la raison pour laquelle la vie d'un bébé de 30 mois et d'un centenaire, sont tous sauvé dans l'épidémie. Grâce au leadership du PCC, et au soutien et support de tous les groupes ethniques, la Chine a pu gagner ce combat contre l'épidémie. Des rapports de l'Ecole de gouvernement John F. Kennedy de l'Université Harvard et de nombreux autres instituts de recherche américains ont dit que le taux de confiance du peuple chinois sur le gouvernement dirigé par le PCC est de 95%, se classant le numéro 1 parmi les pays étudiés, et les taux de soutien et de satisfaction populaire sont plus de 93%.

Le succès de la Chine dans la lutte contre le COVID-19 a démontré clairement les capacités d'organisation, de mobilisation, de planification, de coordination et de mise en œuvre du régime national chinois et de son système de gouvernance, qui ont des avantages uniques de se concentrer sur des tâches majeures, difficiles et urgentes. Afin de remporter la victoire dans la lutte contre l'épidémie à Wuhan et au Hubei, nous avons mis en œuvre un sauvetage sans précédent. 2 hôpitaux ont été construits dans une dizaines de jours, 16 hôpitaux Fangcang (hôpital-refuge) reconstruits à grande échelle, 19 provinces jumelé en aide aux 16 communes de la province du Hubei, 346 équipes médicales nationales et plus de 40 000 personnels médicaux sont allé à Hubei, des millions de personnel médical à travers le pays en première ligne contre l'épidémie, et plus de 4 millions de travailleurs communautaires en service jour et nuit dans 650 000 collectivités urbaines et rurales du pays. Les entreprises, les civils et les militaires, tous les secteurs ont pris leurs responsabilités, tous les citoyens sont unis, et des milliers de volontaires et des gens ordinaires ont apporté leur contribution.

Les résultats du solide développement économique de la Chine nouvelle au cours de 71 années ont supporté fortement la prévention et le contrôle de l'épidémie. La Chine nouvelle a accumulé une base matérielle solide, a construit un système industriel complet, a formé une solide force scientifique et technologique et a réservé

d'abondantes ressources médicales pendant les 71 années de développement. Même quand la situation anti-épidémique était la plus grave, la vie quotidienne du peuple n'était pas grandement affectée et l'ordre social restait généralement normal. Car le gouvernement a mobilisé toutes les forces à travers le pays pour assurer l'approvisionnement en matériaux, l'allocation des ressources et la concentration de la recherche scientifique. Malgré l'impact de l'épidémie, l'économie chinoise a montré une forte résilience et dynamique de reprise. Au deuxième trimestre de cette année, la Chine a vu son économie progresser de 3,2%, comme la première principale économie du monde à retrouver la croissance. Le gouvernement et le peuple chinois ont la confiance et la capacité d'accomplir les objectifs et les tâches de développement de cette année, parachever l'édification de la société de moyenne aisance sur tous les plans, éliminer totalement la pauvreté absolue, et réaliser avec dix ans d'avance des objectifs en matière d'élimination de la pauvreté définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La lutte contre l'épidémie a prouvé une fois de plus que la construction d'une communauté de destin pour l'humanité est la bonne voie de relever les défis pour l'humanité et de construire ensemble un monde plus prospère et plus beau. La pandémie nous a donné leçon que l'humanité est une communauté de destin partagé et qu'aucun pays ne peut être intact face à des crises majeures. Tous ceux qui agissent de manière égoïste, rejettent les responsabilités sur autrui et donnent le blanc pour le noir finiront par faire tort non seulement à leur pays et à leur peuple, mais aussi aux peuples des autres pays du monde. La communauté internationale doit défendre le concept de la communauté de destin pour l'humanité, adhérer au multilatéralisme, emprunter la voie de la solidarité et de la coopération, travailler ensemble pour faire face à divers défis mondiaux et construire une meilleure planète. Dès le début de l'épidémie, avec une attitude ouverte, transparente et responsable, la Chine a publié et notifié les informations sur la pandémie, y compris la séquence génétique du coronavirus, le plan de diagnostic et de traitement, le programme de prévention et de contrôle... La Chine a partagé ses expériences de prévention, de contrôle et de traitement sans réserve. Malgré ses propres difficultés dans le combat, elle a lancé la plus grande opération de secours d'urgence et d'aide humanitaire dans l'histoire de la République populaire de Chine : 50 millions de dollars de don à l'OMS, 34 équipes d'experts médicaux envoyées à 32 pays, 283 lots d'assistance de

matériaux sanitaire à plus de 150 pays et 4 organisations internationales, et 1515 milliards de masques, 1,4 milliard de vêtements de protection, 230 millions de lunettes, 209 mille ventilateurs, 470 millions des kits de test et 80,14 millions de thermomètres infrarouges fourni ou exporté à plus de 200 pays et régions. Les efforts de la Chine ont fortement soutenu la prévention et le contrôle de la pandémie dans le monde, et ont démontré le désir sincère de la Chine de promouvoir la construction d'une communauté de destin pour l'humanité.

Les efforts et les réalisations de la Chine dans la lutte contre le COVID-19, ainsi que ses contributions à la lutte mondiale contre l'épidémie ont été largement salués par la communauté internationale, y compris le Bénin. Depuis le début de l'épidémie, la Chine et le Bénin ont coopéré étroitement, se sont soutenues mutuellement et ont mis en œuvre activement le concept de communauté de destin pour l'humanité. Le gouvernement du Bénin a pris des mesures opportunes et décisives pour contrôler efficacement le développement de l'épidémie au Bénin et garantir l'ordre social et la vie normale au Bénin, la Chine en apprécie vivement. Les chinois tiennent aussi au cœur les faits que le gouvernement et le peuple béninois ont soutenu activement et apprécié hautement le travail anti-épidémique de la Chine, des étudiants béninois en médecine ont participé volontairement à la lutte contre l'épidémie à Wuhan, et des actes amicaux du peuple béninois ayant fait don à Wuhan. En retour, le gouvernement chinois, l'Ambassade de Chine au Bénin, des organisations sociales, des entreprises et des ressortissants chinois résidant au Bénin ont également offert leur aide et assistance au gouvernement béninois et au peuple béninois dans la lutte contre le COVID-19 selon leurs capacités. La prévention de l'épidémie nous a appris à maintenir la distanciation sociale, mais la lutte contre l'épidémie a renforcé l'amitié entre nos deux peuples. Dans l'avenir, la Chine continuera à s'appuyer sur les plates-formes de coopération sino-béninoise et sino-africaine pour mettre en œuvre résolument les résultats du Sommet extraordinaire Chine-Afrique sur la solidarité contre le COVID-19 et soutenir activement la partie béninoise pour vaincre l'épidémie à travers diverses formes telles que la reprise du travail et de la production, la coopération médicale et la coopération d'assistance. Nous avons toutes les raisons de croire que l'amitié traditionnelle sino-béninoise et la communauté de destin porteront des résultats plus fructueux.

REPRISE DU BUREAU
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RÉSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 11 juillet 2020

NOTE D'INFORMATION N° 105/20/SBEE/DG/DRH

Objet: Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID-19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'adopter la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du couvre-santé ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour compter du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures sanitaires édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenus et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra revoir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Il faut souligner que le comité ayant l'envie dans les locaux de la SBEE, est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne pourra s'avoir accès.

L'officier du prix d'exécution sera tenu des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.



Affectation:

- PCA
- DG
- Directeur Général
- Directeur Régional - Chef Région
- Chef Département - Chef Service - Chef d'Agence
- Secrétariat Général du Syndicat - PCA

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Réf. : 105/20/SBEE/DG/DRH

Cotonou, le 11 juillet 2020

Réf. : 105/20/SBEE/DG/DRH

Cotonou, le 11 juillet 2020

COMMUNIQUE

Sensibilisation sur les mesures de sécurité en saison pluvieuse et en cas d'incendie (1^{ère} partie)

La saison pluvieuse est le périodes où cours de laquelle les cas d'électrocutions et d'incendies se multiplient, du fait des prédispositions de toutes, d'humidité ou d'inertie. Pour préparer son amiable clientèle à ces accidents, la SBEE porte à la connaissance de tous, les mesures de sécurité suivantes :

- 1- Veiller de s'approcher ou de rester sous les poteaux électriques quand il pleut ;
- 2- Faire de se procurer avec un parapluie à bout pointu en métal pendant la pluie ;
- 3- Ne pas se tenir sous les arbres pendant la pluie ;
- 4- Déshydrater des fils électriques tombés et en informer immédiatement le service d'urgence de la SBEE ;
- 5- Ne pas permettre aux enfants de jouer sous une arche ferme ;
- 6- En cas d'électrocution, couper le courant ou débrancher et appeler les sapeurs pompiers au numéro 118.

La SBEE à votre service 24h/24



CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 FCFA

RUE ALEXANDRE GOUIN, COTONOU, BÉNIN

Téléphone : +229 32900000/32900113

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 FCFA

RUE ALEXANDRE GOUIN, COTONOU, BÉNIN

Téléphone : +229 32900000/32900113

S.B.E.E.

Direction Générale

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 FCFA

RUE ALEXANDRE GOUIN, COTONOU, BÉNIN

Téléphone : +229 32900000/32900113

S.B.E.E.

Direction Générale

COMMUNIQUÉ

CHERS CLIENTS,

PAYEZ VOS FACTURES À BONNE DATE. LE RECOUVREMENT DES IMPAYÉS DÉMARRE LE LUNDI 03 AOÛT 2020.

MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION.

LA DIRECTION RÉGIONALE DU LITTORAL 1

La SBEE, des Hommes à votre service 24h/24. www.sbee.bj

COMMUNIQUÉ

La Direction Régionale Littoral 1 de la Société Béninoise d'énergie Électrique SBEE informe son aimable clientèle de Fidjrosse et environ, que suite à la grosse pluie qui s'est abattue sur la ville de Cotonou et environs hier nuit, elle a perdu un transformateur de puissance 400KVA.

Conséquence, des perturbations sont enregistrées dans la fourniture de l'énergie électrique dans la zone de Fidjrosse et environ depuis hier nuit. Les travaux de remplacement de ces équipements sont en toujours.

La SBEE Littoral 1 rassure son aimable clientèle que d'ici peu tout le monde sera alimenté dans la zone concernée.

La SBEE du Littoral 1 présente toutes excuses à son aimable clientèle et la rassure de sa disponibilité pour le service.

La SBEE, des Hommes à votre service 24h/24.

Le Chef d'Exécution Littoral 1

Thomas GODOUI

Message SBEE COVID-19

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Cotonou, le 21 juillet 2020

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Énergie Électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la houle du COVID-19. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle rassure, des dispositions subtilisées prises pour sécuriser aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissement sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale invite et encourage ses clients à prioriser leurs opérations d'achat de crédit pour compteurs à prépaiement, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute sécurité pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement.

La Direction Générale de la SBEE conseille à sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégeons les autres en nous protégeant.

La SBEE des hommes à votre service.



Le Directeur Général

Jacques PARADIS

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 FCFA

RIC : 100100000017148

S.B.E.E.

Direction Générale

Rue ALEXANDRE GOUIN, COTONOU, BÉNIN

Téléphone : +229 32900000/32900113

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Cotonou, le 18 juillet 2020

COMMUNIQUE

La Société Béninoise d'Énergie Électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit une crise sanitaire sans précédent, due à la propagation du COVID-19. Face à cette pandémie, le Gouvernement recommande au peuple béninois le respect strict des mesures d'hygiène. La SBEE se doit d'ajuster à ces règles qui concernent tous les citoyens. C'est pourquoi, elle rappelle que les dispositions prises sont toujours en vigueur en concernant le clientèle, les fournisseurs, le personnel et tous usagers. Il s'agit entre autres :

- de respect des mesures d'hygiène à la Direction Générale, dans les agences et tous les établissements commerciaux, l'utilisation du système de lavage des mains à l'eau et au savon en utilisant une solution hydroalcoolique,
- de la mise systématique de température,
- de la désinfection et la sensibilisation des agents d'entreprises pour le nettoyage contre des espaces et objets divers (étagères de gares, boutiques d'enseignes, magasins d'électroménager, voitures, échelles, etc.)
- de la réduction des réunions physiques au profit des réunions par audio ou vidéoconférence et du télétravail
- de la limitation des accès aux bureaux de la Direction Générale et des agences à toute personne extérieure non employée.

Cependant, et afin d'éviter le contact avec des personnes en cette période de pandémie,

la SBEE rappelle que ses services sont ouverts aux opérations de paiement de factures et que la paiement électronique fonctionne en continu. Elle invite donc ses clients à se rappeler de ces modalités en cette période où les déplacements sont privés à cet effet.

Protégeons-nous et protégeons les autres pour vaincre ensemble la COVID-19.

La SBEE, à votre service 24h/24.



S.B.E.E.

DIRECTION GÉNÉRALE

Rue ALEXANDRE GOUIN, COTONOU, BÉNIN

Téléphone : +229 32900000/32900113

REPRISE DU BUREAU

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SBEE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA CLIENTÈLE

NOTE DE SERVICE N° 2020-20SBEE/DGSG/DCO

OBJET : Nouveaux coûts forfaitaires de branchement électrique

Vu les statuts de la SBEE ;

Vu le décret n°2008-182 du 15 Mai 2008 portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de l'Électricité en République du Bénin ;

Vu l'avis n°2019-01/CNR/ARE/14 Novembre 2019 relatif à la requête de la SBEE pour la modification de ses conditions tarifaires ;

Vu la note n°038/PRI/ARE/PBGP/2020 de l'ARE du 25 Mars 2020 portant application des nouveaux tarifs forfaits de branchement ;

Considérant les nécessités de service ;

Le Directeur Général décide :

Dans le cadre de l'actualisation des coûts forfaits de branchement à la SBEE, les nouveaux coûts forfaits de branchement électrique applicables au présentement comme suit :

Type de branchement	Palissage (KVA)	Intensité (A)	Tarif en vigueur (FCFA)	Nouveau tarif
2 fils	1-6	5-38	122 762	65 000
4 fils	6-20	10-30	211 032	130 000
4 fils	36	45	435 969	330 000
4 fils	33	50	435 999	260 000
4 fils	40	60	435 999	530 000
Additionnel 2 fils	1-6	5-38	51 167	42 500
Additionnel 4 fils	6-20	10-30	92 664	65 000

Le Secrétaire Général, le Directeur Commercial et de la Clientèle, le Directeur des Systèmes d'Information, le Directeur Administratif et Financier, les Directeurs Régionaux, les chefs d'agences, les responsables à divers niveaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de la mise en application sans faille des présentes dispositions.

Annexe
II
Toutefois, les
tous cheffages
électriques
électriques



Le Directeur Général

Jacques PARADIS

SOCIÉTÉ

Création d'une école de formation dans le domaine de la mode

Lolo Andoche et Marc José Pero pour un début de concrétisation



Lolo Andoche tape plus fort. Après l'installation de ses showrooms pour être proche de la clientèle, le créateur de mode dans ses projets vise la création d'un centre de formation digne du nom afin d'offrir une formation de qualité aux jeunes. Ce projet est le fruit d'un partenariat noué avec, Marc José Pero, d'origines martiniquaises. Ainsi prendra

corps dans les prochains jours, le premier centre de formation martiniquais-béninois dans le domaine de l'industrie de la mode. Couturier styliste modéliste spécialisé dans le prêt-à-porter féminin, Marc José Pero a été formé à Paris dans les années 80. Après son retour à la Martinique, il a fait profiter de cette formation à de nombreux de ses compatriotes. Avec l'office

de la culture du Lamentin, le Greta (GRoupe d'Établissements publics locaux d'enseignement), le centre et nord caraïbe et avec la Collectivité Territoriale de Martinique ou la Chambre de métiers et de l'artisanat, il a su partager sa connaissance dans le domaine de la mode... Ambitionnant la création d'une école de formation, il a le sentiment de trouver de moins en

moins d'écoute en Martinique. Il s'est donc tourné vers l'Afrique. C'est ainsi qu'un rêve ancien de fouler la terre du continent africain revient lui trotter dans la tête ! C'est donc dans cette vision, qu'il a noué grâce à l'association Diaspora sans frontières basée en Martinique, un contact avec un styliste béninois, Charlemagne Amousou le propriétaire de la marque Lolo Andoche.

Celui-ci qui avait déjà un tel projet dans son agenda l'a accueilli à bras ouverts. Il faut noter que c'est cette œuvre de collaboration et d'échanges de savoir-faire entre un styliste de Martinique et un autre du Bénin, qui a convaincu l'association Diaspora sans frontières. Mais c'est surtout la perspective de la création en commun d'une école de formation qui finit de convaincre, sa se-

crétaire Cécile Adrubal. La concrétisation de ce projet, prend corps après la signature entre Diaspora sans frontières et Lolo Andoche. Un partenariat dont l'objectif est de garantir le succès du projet, dans le droit fil d'initiatives économiques, sociales et humanitaires. Il entend ainsi contribuer à l'échange de savoir-faire entre des professionnels de la diaspora et ceux du continent africain.



Lolo Andoche

Des soldes à vous couper le souffle



Du 15 au 30 septembre, faites un tour dans les boutiques Lolo Andoche. Profitez une fois avec les nouveaux soldes dans les boutiques Lolo Andoche. Les soldes déte ont commencé avec toutes les collections. A votre gout et selon votre per-

sonnalité, les tenues Lolo Andoche accompagnent vos rencontres. Avec ses collections variées, la marque Lolo Andoche vous donne une identité et rehausse votre personnalité. Lolo Andoche c'est la différence. Aujourd'hui, plus de soucis à faire un choix dans les bou-

tiques Lolo Andoche. Pour vos différents cadeaux n'hésitez pas à porter vos choix sur les marques Lolo Andoche. Avec des tenues de prestige, des variables de couleurs, du coton, du lin et le pagne tissé Lolo Andoche met à votre portée, ses collections diversifiées.

Situé sur le boulevard Steinmetz, la boutique Lolo Andoche offre une gamme variée de collections pour tous les âges. Offre spéciale pour cet été, les collections Lolo Andoche veulent changer votre look. Faites-y un tour. A Sikècodji, Steinmetz, Aéroport comme à Aïbatin, les boutiques Lolo Andoche sont ouvertes pour vous accueillir. Avec un personnel bien dynamique, vous ne serez pas déçus. Lolo Andoche c'est la marque qui vous faut. Les créateurs de mode béninois travaillent de plus en plus pour montrer au peuple que de bonnes choses se font

dans le pays. Lolo Andoche est un exemple. Depuis plus de deux décennies, l'homme se bat au quotidien pour gagner la confiance des fans de ses collections. De la finesse dans la couture, le choix des couleurs, les designs, tout y est pour donner à chacun le goût de l'habillement.

Le créateur de mode béninois, met aussi à la disposition du public béninois et autre, un nouveau showroom spécialement de Kavno. Logé dans la vons de Fitheb (ex ciné Vog), ce showroom regorge différentes sortes et types de Kavno faits avec finesse par les artisans béninois. Il faut dire que chez Lolo Andoche, c'est la créativité et le professionnalisme. La perfection, c'est son quotidien. N'hésitez pas, un tour dans les boutiques Lolo Andoche et profiter des soldes à vous couper le souffle.

